

Mieux respirer : la ZFE renforcée dès janvier 2021

Ma ville au quotidien

Publié le 16 novembre 2020 par Charlotte Petit



Pour améliorer la qualité de l'air du territoire, la Métropole de Lyon veut amplifier et étendre la zone à faibles émissions (ZFE) mise en place depuis le 1er janvier 2020. Explications.

Le comité de pilotage de la ZFE de la Métropole de Lyon s'est réuni la semaine dernière avec deux problématiques à l'ordre du jour : agrandir la zone concernée et renforcer les conditions d'accès à la zone. Des pistes de travail qui poursuivent une seule finalité : limiter la pollution pour que l'on respire mieux dans la Métropole.

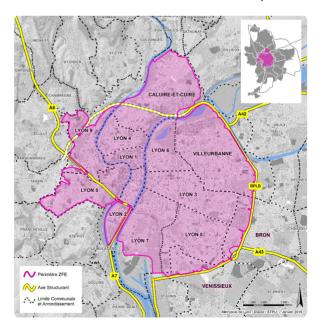
Pour le moment, la ZFE de la Métropole concerne uniquement les véhicules professionnels : les utilitaires, les camions et camionnettes avec des vignettes Crit'Air 4 et 5 n'ont pas le droit de circuler et de stationner 24h/24 et 7j/7 dans cette zone. Une interdiction qui va s'étendre aux véhicules professionnels Crit'Air 3 à compter du 1er janvier 2021.

ZFE, pour que l'on respire mieux

Une Zone à faibles émissions (ZFE) c'est un périmètre dans lequel les véhicules anciens et polluants ont l'interdiction de rouler et de stationner. L'objectif : améliorer la qualité de l'air et donc la santé des habitants et des habitantes. Pour classer les véhicules des moins polluants aux plus polluants, on utilise une vignette Crit'air qui évalue entre 0 et 5 le niveau de pollution. Plusieurs critères sont pris en compte : l'ancienneté, la puissance, le carburant... 0 signifie que le véhicule est très propre. 5 qu'il est très polluant.

Dans l'agglomération lyonnaise, la ZFE a été mise en place le 1er janvier 2020. Elle englobe Caluire-et-Cuire, la quasi-totalité de Lyon et les secteurs de Bron, Vénissieux et Villeurbanne situés à l'intérieur du boulevard périphérique.

Pour le moment, la ZFE concerne uniquement les véhicules professionnels : les utilitaires, camions et camionnettes avec des vignettes Crit'Air 4 et 5 ont l'interdiction de circuler et de stationner 24h/24 et 7i/7 dans cette zone.



ZFE, qu'est ce qui change au 1er janvier 2021 ?

Jusqu'alors, seuls les véhicules pros munis d'une vignette Crit'Air 4 et 5 étaient interdits dans la ZFE. À compter du 1er janvier 2021, l'interdiction de circuler dans la ZFE s'étend aux Crit'Air 3. Ils ne pourront plus circuler ni stationner dans la zone.

Le périmètre de la ZFE reste le même : Caluire et Cuire, la quasi-totalité de Lyon et les secteurs de Bron, Vénissieux et Villeurbanne situés à l'intérieur du boulevard périphérique.

Les conducteurs et conductrices qui ne respectent pas les interdictions liées à la ZFE ou qui n'ont pas leur vignette Crit'Air s'exposent à une amende de **68 euros** pour les véhicules utilitaires légers et de **135 euros** pour les poids lourds.

ZFE, la Métropole veut aller encore plus loin

La Métropole de Lyon a entamé l'évaluation des actions mises en place depuis 2020. Cela permettra de voir si la ZFE a été efficace et de proposer des évolutions. Plusieurs pistes vont être étudiées :

rentorcer les conditions d'accès à la zone : par exemple interdire les vignettes Crit'Air 2 ; étendre le périmètre géographique de la ZFE à de nouvelles communes : etendre la ZFE aux particuliers : elle ne concerne pour l'instant que les professionnel·les.

Prochaine étape : soumettre ces nouvelles modalités au vote du Conseil métropolitain de mars 2021.

Des aides pour changer de véhicule

Changer son véhicule professionnel pour un modèle électrique ou plus récent représente un investissement important. La Métropole de Lyon accompagne les professionel·les **avec des aides financières**.

Pour une meilleure qualité de l'air à Lyon

Il y a urgence à agir. En effet, la France a récemment été condamnée par la Cour de Justice européenne et par le conseil d'État pour avoir dépassé à plusieurs reprises certaines normes de qualité de l'air (dioxyde d'azote et particules fines). Douze agglomérations sont concernées par ces dépassements dont celle de Lyon.



A partir du 1er janvier 2021, <mark>les véhicules professionnels</mark> avec une vignette Crit'Air 3 seront eux aussi interdits dans la ZFE de l'agglomération lyonnaise.

© Thierry Fournier // Métropole de Lyon